



Poitiers, le 22 février 2024

Le combat continue !

La CGTSPIP86 a pris l'initiative de solliciter une audience à la Direction du service, cette demande a reçu une suite favorable. L'audience s'est donc tenue le 21/02/2024 en présence du Directeur et de la Directrice en charge notamment du Pôle ASE et donc des personnels qui y exercent leurs missions.

Il a été d'abord relevé par la CGTIP que la nouvelle répartition des tâches du Pôle Administratif questionnait les agents, tant de ce qui a présidé à la décision, qu'à la répartition des tâches à proprement parlé ! Qu'il soit pris en compte le retour d'un agent au Service sur un temps de travail moindre, cela paraît logique, mais la logique n'exclut pas l'équité.

En effet, il est normal de s'interroger sur le fait que le transfert de tâches, pensé plus en fonction du bon vouloir de l'agent que d'une véritable évaluation de la charge de travail de chacun, est inacceptable.

Pour la CGTIP86, il n'est pas admissible qu'au prétexte d'une paix sociale factice certains agents voient leur charge de travail sans cesse s'alourdir, alors que d'autres se plaisent à dire qu'ils sont « là pour emmerder le monde » ...à la minute près... et confortés dans leurs dysfonctionnements.

La Direction du Service à qui les pouvoirs hiérarchiques et de sanction sont dévolus de droit, se doit d'en faire bon usage dans l'intérêt de l'ensemble des agents du Service et non à la faveur de quelques intérêts particuliers qui n'ont aucunement leur place dans un service public !

La CGTIP86 a eu à cœur de rappeler à la Direction qu'un agent qui dysfonctionne au quotidien se doit être rappelé au cadre de son statut.

S'il n'entend pas « les recadrages », il doit être placé en position de rendre compte. Les dysfonctionnements de certains, même un tout petit nombre, fait courir un danger au bien-être professionnel de l'ensemble des agents.

La Direction a le devoir/le pouvoir de faire cesser le trouble !

Agissez sans tarder comme vous en avez pris l'engagement, à défaut les fossés déjà creusés entre les agents vont devenir des tranchées dont vous serez, vous la Direction, seule responsable !

Le sujet majeur, fondamental, des violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail a de nouveau été porté par la CGTSPIP86.

Nous avons clairement indiqué à M. le Directeur que la présomption de sincérité des agents/victimes doit être le phare dans la nuit crasse des violences subies. Nous savons la valeur de la présomption d'innocence et y sommes viscéralement attachés! Nous ne nous laisserons pas museler! Ce serait salir cette même présomption d'innocence que de la brandir tel un totem d'immunité/d'impunité pour permettre aux bourreaux de continuer leur entreprise de destruction !

La CGTIP86 a averti une nouvelle fois avec force et détermination qu'elle ne cédera rien à la lâcheté et à l'inaction !

Chacun doit être à la hauteur de ses fonctions et prendre ses responsabilités. Il ne s'agit pas là d'une lutte pour le symbole !

C'est un combat pour l'autre qui souffre en silence, craint et espère être protégée quand la parole a été posée ! Il n'est pas chose facile de dire, de livrer ce qui est tût encore trop souvent. Ce courage doit être accompagné, soutenu et surtout considéré au travers des décisions prises.

Faire l'économie de mesures conservatoires, d'actes forts telle une demande d'explication est révélateur, pour la CGTIP86, d'une Direction qui n'a pas pris la mesure des enjeux pour l'agent qui ose parler.

La prise en charge, la protection des victimes des violences sexistes et sexuelles ne supportent pas que la main tremble, pas plus au SPIP86 qu'à la DISP de Bordeaux !

La CGTSPIP86 n'a pas le pouvoir de décider, la Direction elle, OUI !!!

Nous avons celui de dénoncer chaque fois que nécessaire en cas d'inaction ou d'action a minima, nous serons faire face et vous faire face !

À ceux qui seraient tentés de chuchoter « toujours les mêmes, toujours ceux de la CGTIP86... », nous répondons avec la sérénité de ceux qui livrent le juste combat :

Nous vous donnons totalement raison car à la CGTSPIP86 nous n'attendons pas d'être concernés pour nous sentir concernés et vous rappelons que savoir et se taire c'est laisser faire !!!

La CGT Insertion Probation 86